

SÉANCE DU 30 mai 2024

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Approbation des conventions financières relatives aux études nécessaires au projet de travaux

Dans le cadre du projet « Provence fluviale », le début de la phase étude préalable à la maîtrise d'œuvre est enclenché suite à l'établissement du programme pour chacun des sites.

Avec le lancement de ce marché et des études qui lui seront complémentaires, et comme prévu par les statuts du SMPF, des conventions financières précisant la contribution des collectivités concernées et le plan de financement prévisionnel doivent être établies et approuvées.

Pour rappel, l'enveloppe dédiée au financement de ces études est estimée à 10% du coût prévisionnel des travaux, soit 342 507€HT.

Le plan de financement, présenté dans le tableau ci-après, prévoit la participation de l'Etat et de la Région à hauteur de 25% chacun, ainsi que du Département à hauteur de 30%. La part restante, à hauteur de 20%, sera prise en charge par les collectivités sièges des travaux (commune et intercommunalité), soit pour la partie études 22 833,80€HT pour chacun des trois sites.

Provence fluviale - sites de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône :

		Tarascon	Arles	PSL	TOTAL (€HT)
COUT TOTAL (HT) TRAVAUX		802 670,00 €	1 406 680,00 €	1 215 720,00 €	3 425 070,00 €
dont travaux terrestres		729 700,00 €	1 278 800,00 €	1 105 200,00 €	3 113 700,00 €
dont aléas (+10%)		72 970,00 €	127 880,00 €	110 520,00 €	622 740,00 €
COUT TOTAL (HT) Etudes 10%		342 507,00 €			342 507,00 €
COUT TOTAL HT du projet d'investissement					3 767 577,00 €
FINANCEMENT PREVISIONNEL	(%)				
Etat (CPER)	25				941 894,25 €
Région (CPER)	25				941 894,25 €
Département 13	30				1 130 273,10 €
Autofinancement	20	183 367,80 €	304 169,80 €	265 977,80 €	753 515,40 €
dont travaux		160 534,00 €	281 336,00 €	243 144,00 €	
dont études (MOE et autres)		22 833,80 €	22 833,80 €	22 833,80 €	
Total financements	100				3 767 577,00 €

Pour chacun des trois sites et conformément à l'article 8.2 des statuts du SMPF, des conventions financières ont été établies conformément au plan de financement prévisionnel, et vous sont présentées en annexe.

OBJET : Approbation des conventions financières relatives aux études nécessaires au projet de travaux

Le 30 mai 2024, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Sophie DEGIOANNI secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Monsieur Didier REAULT (3 voix)

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

-

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON

Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence

- M. Martial ALVAREZ

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean Michel JALABERT (1 voix) a donné pouvoir à Monsieur Pierre RAVIOL

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON

DELIBERATION

OBJET : Approbation des conventions financières relatives aux études nécessaires au projet de travaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 30 mai 2024, dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver les trois conventions financières, déclinées par site et relatives aux études nécessaires au projet de travaux ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer ces trois conventions annexées au rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON